

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2025

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 929)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, M. Cordier et Mme Corneloup

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 15, après le mot :

« émettre »,

insérer les mots :

« sur les vingt dernières années ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Beaucoup de sites ont pu émettre ce type de substances il y a de nombreuses années, les évaluer sur une durée illimitée s'avèrera compliqué en termes de moyens et de faisabilité, et potentiellement inutile. Il convient donc de fixer des limites.